



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juillet 2019

Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 08

Date de convocation : 16/07/2019

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique

GALLOT Jean-Michel

DRUESNES Sandrine

GIRAUD Alain

GANDY Catherine

LEBON Claire

COTE Monique

MATHY Frédéric

Excusé : **CORMY** Marc délégation de pouvoir à **GIRAUD** Alain

Secrétaire de séance : **COTE** Monique

1 – ANNULATION TAXE AMENAGEMENT CCBS 1%

Après divers échanges entre Mr le Préfet et la Communauté de Communes, il ressort que l'EPCI n'est pas en droit de fixer le taux et de lever la taxe d'aménagement sur un seul secteur communal et de percevoir directement cette taxe.

Compte tenu de ces nouvelles informations, Madame le Maire, propose à l'ensemble du conseil le retrait de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retirer la délibération 001-210100574-2109327DELIB18-DE en date du 14 mars 2019.

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle qu'une somme a été votée au budget 2019 et qu'il revient au Conseil Municipal de répartir ce montant entre certaines associations communales, intercommunales, ou d'intérêt public.

Sur quoi, après avoir examiné chaque dossier soumis à son appréciation,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ARRETE la liste des organismes bénéficiaires et fixe pour chacun le montant de la subvention communale à attribuer, tel qu'il suit :

Amicale des donneurs de sang	30 €
Amicale Jeunes Reyssouze.....	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompier.....	830 €
Comité de Fleurissement.....	550 €
Coop Scolaire	200 €
Croix Rouge Cantonale.....	50 €
Proximicaa	30 €
Pupilles enseignement Public.....	80 €
Sou des Écoles	200 €
Société de chasse.....	120 €
Cardamine.....	150 €
Anim'Boz.....	100 €

3 – COMMISSION BATIMENTS

✓ **Réfection des toilettes du local des associations et de la bibliothèque**

Local des associations. Après avoir étudié diverses possibilités, le conseil décide de peaufiner un plan permettant une mise aux normes PMR (toilettes handicapées).

Bibliothèque. La proposition retenue comporte une mise aux normes PMR, faire des demandes devis à soumettre au prochain conseil.

✓ **Fonds de concours à la Communauté de Communes Bresse et Saône.**

Par délibération du 28 mai 2018, l'EPCI a acté le principe de la mise en œuvre d'un fond de concours, une fois par mandat, pour la réalisation d'un équipement structurant aux communes membres. Ce fonds de concours sera de 20 % d'une dépense plafonnée à 1 000 000 € HT, déduction faite des subventions.

A ce titre, Madame Le Maire, propose d'établir une demande de subvention à la Communauté de Communes Bresse et Saône concernant la construction du local technique à hauteur de 24 594.54 €

✓ **Sécurisation local communal**

La déclaration de travaux a été déposée par la mairie au service instructeur. Dès son acceptation, les travaux pourront débiter.

✓ **Local de rangement du matériel des associations**

Les matériaux nécessaires ont été reçus pour achever la construction du local. Il est proposé de faire un appel aux associations pour aider à son achèvement d'ici septembre. L'électricité et la pose du portail sont aussi à prévoir.

✓ **Radiateurs bâtiments communaux**

Le radiateur du local des associations sera commandé après vérification de son branchement. Un devis sera également demandé pour le changement des radiateurs du logement situé au-dessus de la bibliothèque. En amont, un diagnostic DPE sera effectué.

✓ **Eclairage extérieur**

Il est nécessaire de prévoir un éclairage extérieur à l'école vers la porte du local de la chaudière ainsi que dans la cour arrière de la mairie. Des éclairages solaires sans fil seront installés. Il faut tout de même rester vigilant sur le système installé à l'école. Les enfants jouant au ballon à proximité, ce système se doit d'être résistant. Un verrou pour la salle de classe de Mme Mathy est commandé.

✓ **Salle communal**

Le système de fermeture des placards de la salle communale sera installé dès le retour de vacances de l'entreprise Borjon-Piron.

4 - VOIRIE

✓ **Sens unique rue de la Saône lors de manifestation**

Lors des manifestations se déroulant sur le terrain communal, les voitures stationnant le long de la rue de la Saône rendent la circulation difficile et dangereuse. Devant ce constat, il est soumis deux propositions à l'ensemble du conseil.

L'idée d'interdire le stationnement rue de la Saône sur le temps de la manifestation offre l'avantage de fluidifier la circulation. La question est alors de savoir où pourront se garer les véhicules. Le problème ne serait alors que déplacé. La deuxième proposition consiste à installer un sens unique lors de manifestations, compliquée à mettre en place pour des raisons d'organisations et de déviations.

Une réglementation est surtout à prévoir lors des manifestations de Boz Autosport, l'ensemble du conseil, souhaitant soutenir l'évolution de l'association, décide de se mettre en relation avec son Président afin de trouver une solution conjointement.

✓ **Stationnement Place Barbier**

En dépit de l'accord établi entre la mairie et le propriétaire des camions gênants la circulation, aucun changement n'a été noté, des constats d'huissier seront mis en place.

✓ **Emplacement des radars pédagogiques**

L'ensemble du conseil décide des emplacements suivants (toujours dans le sens d'entrée du village) :

Route de la Gare : vers les premières villas, 4 ou 5 m avant le panneau « Les Gouilles ».

Route de la Grande Charrière : avant l'intersection du chemin des Littes.

Route de l'Etang : à proximité des premières habitations en arrivant dans l'agglomération.

Route de la Mortelle : à proximité de l'impasse des Hirondelles.

5 - ASSAINISSEMENT

La réception des travaux avec réserves a été effectuée le 2 juillet.

Des difficultés ont été rencontrées concernant la livraison du nitrate nécessaire au poste de refoulement. Il avait bien été livré mais non déversé dans nos cuves. La commune devant trouver une solution pour le transverser, M. Giraud Alain, M. Guichard Laurent ainsi que la SAUR sont remerciés pour avoir effectué le transfert des 3 000 litres de nitrate.

Les tests 24H réalisés par la Satese nous seront bientôt communiqués.

Un contrat d'entretien devra être signé avec un prestataire pour le poste de refoulement et la STEP. Un contrat existant déjà avec la Saur pour l'ancienne lagune, il pourrait être envisagé d'y inclure ces nouveaux équipements.

✓ Devis tampons

Comme évoqué lors du dernier conseil une actualisation du devis de SocafI pour 15 tampons a été demandée. Afin de procéder aux travaux, Madame le Maire, soumet son approbation pour un montant de 7 020 € HT.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le devis

✓ Test de fumée

La plupart des particuliers ayant reçu des demandes de mise en conformité ont bien effectués les travaux. Certains bâtiments communaux doivent également être mis en conformité et il est nécessaire d'inscrire ces travaux au projet budget.

6 - DIVERS

✓ Site des oignons

Le service de l'environnement, propose d'inaugurer le site de la Landes Tourbeuses des Oignons le vendredi 20 septembre à 14h30, suivie d'un pot à la salle communale. Madame le Maire, précise qu'elle a demandé à ce que l'heure soit repoussée afin de permettre la participation de plus de personnes, sa proposition a été refusée.

✓ Concours du receveur municipal

Le trésorier communal étant muté au sein d'une autre trésorerie a demandé son concours du receveur municipal. Au vu de l'aide apportée et des conseils prodigués, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 40% de cette indemnité.

✓ Courrier d'administré

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'administré se plaignant du passage des cars scolaires à répétition devant son domicile. La commune n'ayant pas cette compétence, il convient d'orienter cette demande auprès du service des transports du Département.

✓ Ancien frigo de la salle communale

L'armoire frigo de la cantine est rétrocédée à l'Inter-société aux profits des associations communales.

✓ CCAS

Conformément à la législation en vigueur, un courrier a été envoyé aux personnes de plus de 65 ans isolées ou demeurant seules, les incitant à s'inscrire sur le registre prévu à cet effet en mairie. Cette inscription leur permet de bénéficier d'un passage régulier d'un membre du CCAS pendant la canicule.

✓ Offre internet Mairie

L'offre souscrite concernant la téléphonie et internet à mairie est obsolète et coûteuse. Le passage à fibre dont la mairie est éligible permettrait d'alléger les dépenses de cette section.

Affiché le 30 Juillet 2019